**Avis d’Appel d’Offres (AAO)**

**La Caisse Nationale d’Assurance Maladie (CNAM)**

AAONo : 0002/F/CNAM/2023

Acquisition d’un lot de matériel informatique au profit de la Caisse Nationale d’Assurance Maladie (CNAM)

1. Cet Avis d’appel d’offres fait suite au Plan Prévisionnel de Passation des Marchés actualisé de la CNAM pour l’année 2023 paru dans les sites de la CNAM et de l’ARMP le 15 juin 2023.
2. Le Caisse Nationale d’Assurance Maladie, dans le cadre de l’exécution de son budget de fonctionnement de 2023, a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d’acquisition en un seul lot de matériel informatique. Les produits seront fournis à la CNAM dans un délai ne dépassant pas trente (30) jours.
3. La CNAM sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir un lot de matériel informatique.
4. Le présent appel d’offres est un Appel d’offres national ouvert.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du service juridique de la CNAM et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres tous les jours ouvrables (de 8h00 à 17h00 excepté le vendredi de 8h00 à 12h00) à l’adresse mentionnée ci-après : CNAM BP: 5019; TEVRAGH ZEINA-ROUTE AVENU BOURGHUIBA ilot N° 21 Bis ZGE ; tel: (222) 45 24 31 98 ; Fax : 45 24 32 05 , (P) : 222 22 47 83 85 / 38 81 10 03 ou par courriel à [abdoulayelam50@hotmail.com](mailto:abdoulayelam50@hotmail.com) ou [hacen692@hotmail.com](mailto:hacen692@hotmail.com) et sur le site internet de la CNAM.

1. Les exigences minimales en matière de qualification sont précisées dans le document d’Appel d’offres pour les informations détaillées.
2. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d’Appel d’offres complet à l’adresse susmentionnée contre le paiement d’un montant de trois mille (3000) ouguiyas MRU*.*
3. Paiement non remboursable de trois milles (3000) ouguiyas MRU versé au Trésor (seule la copie paraphée et cachetée fera foi) contre une quittance qui sera jointe à la demande de DAO. Le document d’Appel d’offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d’acheminement qu’ils auraient choisis.
4. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l’adresse indiquée dans le DAO au plus tard **le jeudi 10 août 2023 à 12H00**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l’ouverture des plis et, à l’adresse : Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) du Ministère de la Santé, Ilot ZRB lot 500 Tevragh Zeina à l’ouest du Carrefour Bana Blanc, à côté d’Optikos Tel : 22 30 48 19, **le jeudi 10 août 2023 à 12H15***.*
5. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission valide pour 120 jours à compter de la date limite de dépôt et d’ouverture d’un montant de Soixante Milles Ouguiyas MRU (60 000 MRU) ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible.
6. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres*.*
7. Les critères de qualification du soumissionnaire sont :
   * + Fournir, soit une attestation bancaire certifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités propres, soit une attestation de ligne de crédit bancaire net de tout autre engagement, égales à Six Cent Milles Ouguiyas MRU (600 000 MRU).
     + Fournir les états financiers (Bilans et Comptes de résultats) des trois dernières années certifiées par un Expert-comptable agrée.
     + Le Candidat doit prouver, documentation à l’appui, qu’il satisfait aux exigences de capacité technique en ayant exécuté au cours des cinq (05) dernières années (2018-2019-2020-2021-2022) de façon satisfaisante au moins un (01) marché similaire de même nature, de même envergure et de même complexité.

**Le Directeur Général de la CNAM**